



Communiqué de presse | Jeudi 5 septembre 2019

## Immeuble Sorano

# « L'évacuation des habitants afin d'éviter un drame humain »

**Jeudi 5 septembre, le maire Joachim Moysé a pris un arrêté visant à évacuer l'immeuble Sorano, s'appuyant sur de nombreux éléments caractérisant les risques vitaux encourus par les habitants. Les services de la Ville – en lien avec la Préfecture et de nombreux partenaires – mettent tout en œuvre pour reloger et accompagner au mieux les occupants de l'immeuble.**



*« L'arrêté que je signe aujourd'hui ne poursuit qu'un objectif : éviter un drame humain. »*

Alors que les signes alarmants s'accroissent et s'intensifient autour de l'immeuble Sorano, le maire a décidé d'engager l'évacuation de ce bâtiment de 10 niveaux, comportant 140 logements pour des raisons de sécurité publique.

Parmi les éléments mettant en jeu la vie des occupants figurent les départs de feux réguliers, la détérioration systématique des équipements de protection incendie, la multiplication des squats avec des occupations anormales et dangereuses (branchements sauvages aux fluides, câbles courant par l'extérieur d'un appartement à l'autre, jets

d'encombrants de grande taille par les fenêtres...), les ascenseurs cloués au sol depuis des années.

**« Prendre une décision qui a pour conséquence de faire partir les habitants dont certains occupent leur logement depuis des décennies est nécessairement une décision extrêmement compliquée. Il faut avant tout prendre en compte le traumatisme que certains peuvent vivre du fait de l'évacuation. Mais notre priorité, c'est une priorité humaine vitale. Le danger porte ici sur la vie des habitants. Je pense que personne ne peut reprocher à la Ville cette prise de responsabilité quand la priorité est la vie humaine »**, assure le maire.

### **Organisation du relogement**

Cette décision implique le relogement, piloté par la Ville, de toutes les personnes locataires ou propriétaires occupants, inscrites au plan de relogement, établi lors de l'enquête sociale lancée en septembre 2018. Ce travail, amorcé depuis des mois, s'est accéléré ces derniers jours. Il mobilise les services de la Ville et le Caps, une association spécialisée dans l'accompagnement et le suivi social des familles et s'effectue en lien avec la Métropole Rouen Normandie et les bailleurs sociaux, eux-aussi très investis.

Certaines familles ont déjà trouvé un nouveau logement, ou y emménageront bientôt, d'autres ont refusé de premières propositions. Celles pour qui une solution n'aurait pu être rapidement trouvée devront sans doute s'installer dans un relogement transitoire.

Pour les personnes non inscrites au plan de relogement (arrivées après la clôture de l'enquête sociale, squatteurs...), la Préfecture a fait savoir que le droit commun s'appliquerait.

### **Accompagnement individuel**

Afin de répondre au mieux aux interrogations que cette décision d'évacuation va susciter, la Ville met en place des permanences d'informations individuelles et ouvre une ligne téléphonique dédiée aux occupants de Sorano.

Tout est mis en œuvre pour que cette évacuation, visant à mettre en sécurité des enfants, des personnes âgées ou en situation de handicap, des femmes et des hommes, se déroule dans les conditions les moins traumatisantes possible.

## Quelques dates clés

- Sorano est un des six immeubles de la copropriété privée Robespierre, construite en 1964. Le bâtiment de 10 étages abrite 140 logements.

- Globalement au Château blanc , jusqu'à la fin des années 1980, les copropriétés d'origine assuraient un peuplement équilibré et dynamique du parc locatif privé.

La situation s'est progressivement érodée avec notamment la vente massive « à la découpe » du patrimoine privé, tenu en mono-propriété par des institutionnels (assurances...) et donc la création de copropriétés. Conjuguée aux premiers départs des occupants d'origine, cette vente massive a enclenché le processus de constitution des copropriétés dégradées.

- Restée jusqu'en 2012 sans dysfonctionnements importants, la Copropriété Robespierre illustre désormais parfaitement le processus de dégradation progressive d'une copropriété et ses conséquences. En quelques années, l'endettement est devenu tel qu'il était impossible au syndicat de copropriétaires d'assurer la conservation des immeubles.

- Le 28 décembre 2015, la copropriété Robespierre a été placée sous administration judiciaire par le président du TGI de Rouen.

- 2016/2017, 2017/2018, 2018/2019 grandes difficultés à assurer le lancement des saisons de chauffe du fait des dettes de la copropriété auprès du fournisseur d'énergie.

- Le 21 février 2019, un arrêté préfectoral déclarait d'utilité publique la constitution de réserves foncières en vue de la démolition de l'immeuble Sorano, dans le cadre du Nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Château blanc.

- Le 25 juin 2019, une ordonnance du juge, déclarait l'EPFN propriétaire de l'immeuble Sorano pour le compte de la Ville.

- Le 2 juillet 2019, une nouvelle ordonnance entérinait la décision de retrait de l'immeuble Sorano de la copropriété Robespierre.

### Contact presse :

Sandrine Gossent | directrice de l'information et la communication | 02 32 95 93 39